

DELIBERATION N° [05.02/2024](#)

-=-=-=-=-

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf février à 18h30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Commune de SEBOURG, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Bruno CELLIER, Président.

-=-=-=-=-

Nombre de conseillers en exercice : 14

Date de convocation du Conseil d'Administration : 13.02.2024

-=-=-=-=-

PRESENTEES : Bruno CELLIER - Martine BAURIN - Christiane DENORME - Brigitte HARLAUX - Claudie DURIEUX - Jeannine FLAMENT - Catherine TONDREAU - Dominique BUSSIGNIES - Thomas HALLUIN - Florence LIENARD - Martine BASSEZ - Nathalie AUGAIT -

Absent.e.s : Sylvie GUILLEMIN - Marcel PATOU

Secrétaire de séance : Thomas HALLUIN

OBJET : Tarif PASS SENIORS

L'Assemblée renouvelle, à l'unanimité, le prix fixé précédemment à 14 euros par an et par bénéficiaire, la participation sur l'abonnement SENIOR ANNUEL pour les personnes âgées de 65 ans et plus, domiciliées dans la commune et non imposables (prorata temporis applicable), sachant qu'à l'achat le prix payé par le CCAS est reconduit au 01.01.2024 à 75€ par abonnement annuel.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, devant le Tribunal Administratif de Lille.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Publié sur le site Internet le 22.02.2024
Envoyé et reçu au contrôle de légalité le
21.02.2024 Numéro unique de
télétransmission ID 059-265905596-
20240219-240221_D1610VD-DE

Le Secrétaire,
Thomas Halluin



Le Président,
Bruno CELLIER